



Lâ??inscription de lâ??IVG dans la Constitution. Quâ??est-ce que Ã§a change ?

## Description

*Le 4 mars dernier, la France a Ã©tÃ© le premier pays du monde Ã inscrire le droit Ã lâ??IVG dans sa Constitution. Claudie explique en quoi câ??est un progrÃ©s pour les femmes.*

**Par Claudie Perrot.**

Le 4 mars 2024, le Parlement franÃ§ais rÃ©uni en CongrÃ©s a trÃ©s largement approuvÃ© le projet de loi concernant lâ??inscription de la libertÃ© garantie Ã la femme dâ??avoir recours Ã lâ??IVG. De ce fait, la France est devenue le premier pays au monde Ã faire rÃ©fÃ©rence Ã la notion dâ??interruption volontaire de grossesse dans sa Constitution. Quelle avancÃ©e. Et que de chemin parcouru ! Quand on pense que sous le gouvernement de Vichy du marÃ©chal PÃ©tain (1940-1944) lâ??avortement Ã©tait sanctionnÃ© par la guillotine au nom de la protection de la famille et de la patrie !

Jusque dans les annÃ©es 1950, la condition fÃ©minine a peu Ã©voluÃ©, lâ??idÃ©al fÃ©minin se confondant avec les rÃ©les dâ??Ã©pouse, de mÃ©nagÃ©re et de mÃ©re Ã©levant ses enfants. Puis, petit Ã petit, les femmes ont pris le chemin des Ã©tudes, ce qui leur a permis dâ??envisager une vie professionnelle. Mais câ??est surtout dans les annÃ©es 1960 Ã 1970 que des actions militantes ont bousculÃ© cette reprÃ©sentation.

Quelques dates nous indiquent cette Ã©volution. 1967, loi Neuwirth qui autorise lâ??usage de la pilule contraceptive. 1975, loi Veil qui lÃ©galise lâ??avortement. Et dÃ©sormais 2024, qui inscrit le droit Ã lâ??IVG loi dans la Constitution.

Mais quel changement cette inscription dans la Constitution va-t-elle apporter ?

Le texte proposÃ© par le gouvernement a pour but de protÃ©ger la loi Veil et non de lâ??Ã©tendre comme lâ??a rappelÃ© le ministre de la Justice Ã©ric Dupond-Moretti : Ã« Sur les trois principes en jeu dans la loi Veil, seuls deux ont dÃ©jÃ valeur constitutionnelle : la libertÃ© de conscience pour les mÃ©decins et les sages-femmes et le principe de sauvegarde de la dignitÃ© de la personne humaine Ã». Bienvenue donc au troisiÃ©me principe Ã la libertÃ© garantie Ã la femme dâ??avoir recours Ã lâ??IVG Ã qui va protÃ©ger le droit Ã la libertÃ© dâ??avorter. Si, dans lâ??avenir, un parti opposÃ© Ã ce droit, obtenait la majoritÃ© dans les deux assemblÃ©es, AssemblÃ©e nationale et SÃ©nat, il lui faudrait passer par une procÃ©dure trÃ©s stricte et bien encadrÃ©e pour lâ??abolir. Ce serait difficile. Jâ??ai eu lâ??occasion de rencontrer Ã ce sujet quelques jeunes Ã©tudiantes de 20 Ã 22 ans qui se rÃ©jouissent beaucoup de cette inscription. Il y a un point sur lequel elles Ã©mettent quelques

reserves, c'est la libert  de conscience accord e aux m decins et aux sages-femmes. Certes, on ne peut pas obliger un m decin   pratiquer l'IVG. Mais ne pourrait-on pas d finir, proposent-elles un quota annuel   atteindre ou alors rendre obligatoire cet acte m dical pendant les deux premi res ann es de leur exercice professionnel comme les jeunes avocats qui doivent accepter d'atre   « commis d'office   » pendant deux ans en d but de carri re ? Elles supputent que les sages-femmes se montreront plus coop ratives au nom de la solidarit  f minine !

Le droit   l'IVG vot  en 1975 reste un combat   mener face   des id ologies divergentes et la mont e en puissance du militantisme anti-IVG. En France, un quart des femmes doit changer de d partement pour y avoir recours en raison de la fermeture des maisons de sant , de petites maternit s et surtout de la mauvaise r partition des professionnels de sant  sur le territoire.

Il est indispensable que les politiques publiques assurent un acc s  gal et effectif   une information juste et essentielle pour les adolescentes et pour les femmes.

## Categorie

1. En direct

**date cr  e**

31/05/2024